



Les Amis de **Mont-Tremblant**

C.P. 2652
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698
www.Mont-Tremblant.org
LesAmis@Mont-Tremblant.org

Mont-Tremblant, le vendredi 30 mai 2025

Ville de Mont-Tremblant

1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Objet : **Dérogations mineures**

Bonjour Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Madame la Directrice Générale,

Les Amis de Mont-Tremblant sont préoccupés par le nombre élevé de demandes de dérogations mineures. Pour répondre à nos préoccupations, notre organisation à but non lucratif a mandaté [DKA](#) (consultant en urbanisme basé à Montréal) pour réaliser un audit d'urbanisme, qui fournit une [analyse complète et propose des recommandations](#) :

- **Communication et transparence** : 1. Ouverture des séances du CCU au public; 2. Résumé des discussions du CCU lors des conseils municipaux; 3. Mieux informer les propriétaires voisins.
- **Rédaction de procès-verbal s'inspirant des meilleures pratiques** : 1. La dérogation doit avoir un caractère mineur et doit porter sur une disposition du règlement de zonage ou de lotissement; 2. La dérogation mineure ne doit pas porter sur l'usage ou la densité; 3. L'application des dispositions réglementaires visées par la dérogation mineure doit causer un préjudice sérieux au requérant; 4. La dérogation mineure ne doit pas causer de préjudice au droit de jouissance des propriétaires voisins; 5. La dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme; 6. La dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général; 7. Si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis.
- **Une meilleure formation relative au CCU** : 1. Offrir des formations obligatoires approfondies; 2. Évaluation et rigueur dans l'application des notions apprises; 3. Organisation de séance d'information quant au fonctionnement du CCU; 4. Modifications aux exigences des membres du CCU.
- **Rigueur dans l'analyse de la recevabilité des demandes et dans les suivis** : 1. Établir des critères clairs pour la recevabilité des demandes; 2. Identifier le type de demandes et adapter la réglementation en conséquence.

Les dérogations mineures doivent demeurer exceptionnelles pour ne pas contourner la réglementation, surtout face au développement rapide de Mont-Tremblant. Il est impératif que les projets immobiliers soient bien conçus, durables et intégrés à un cadre réglementaire clair.

Les Amis de Mont-Tremblant sont convaincus que la mise en œuvre des recommandations du rapport DKA améliorera considérablement la transparence, l'équité et l'efficacité de notre processus de dérogations mineures. Merci d'avance pour votre considération,

Les Amis de Mont-Tremblant

Les Amis de **Mont-Tremblant**